

La Lettre du COPRAE

Les Actualités du COPRAE N° 97 – février 2012

Publication mensuelle gratuite pour les adhérents du COPRAE et les auteurs des articles
Disponible sous format papier en abonnement annuel de 20 €, frais de port compris



Eoliennes, oiseaux : la cohabitation est-elle possible ?

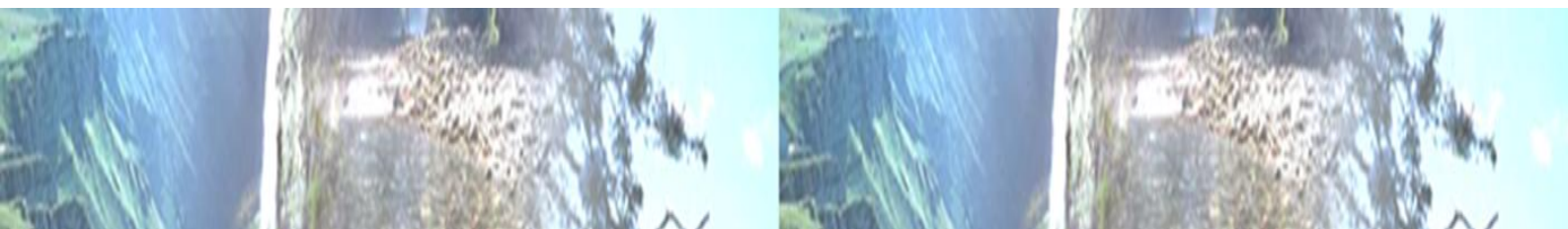


Dans le cadre de la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la France s'est engagée à promouvoir les énergies renouvelables dont l'énergie éolienne. Le Centre National d'Etudes et de Recherche Appliquée sur l'Avifaune Migratrice (CNERAAM) s'est donc penché sur la question de l'impact des éoliennes sur les oiseaux pour répondre à la demande de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Cette étude met en évidence **deux types d'impacts** et **l'inégalité des espèces** devant ces impacts.

Les impacts directs correspondent aux collisions entre les oiseaux et les pales de l'éolienne alors que **les impacts indirects englobent toutes les perturbations** occasionnées par la présence des éoliennes, pouvant agir aussi bien sur l'avifaune directement (déviation de la trajectoire de vol des migrateurs, perturbation dans la structure d'un peuplement d'oiseaux) ou indirectement (action sur les proies ou les territoires de nidification).

Les impacts directs par collision sont déterminés par deux techniques : l'évaluation de la mortalité par comptage et l'évaluation du risque de collision (égal au taux de mortalité sur le taux de fréquentation). **Le risque de collision oiseaux/éolienne est minime dans de bonnes conditions de visibilité** (durant la journée, en absence de pluie ou de brouillard). Les oiseaux ont la capacité de détecter les éoliennes à distance (environ 500m) et adoptent un comportement d'évitement. Le comportement d'évitement le plus fréquent consiste à passer à côté des éoliennes et non au-dessus, au-dessous ou entre elles, ce qui montre l'importance **d'éviter de former une barrière pour l'avifaune en positionnant les éoliennes en ligne**. En outre, **les rapaces, les grands voiliers et les migrateurs nocturnes sont tout particulièrement victimes de ces collisions**.





En effet les rapaces et les grands voiliers ont un temps de réaction plus long de par la caractéristique de leur vol dépendant des courants aériens. De plus l'attention des rapaces est entièrement portée sur la recherche des proies au détriment de la présence des pales.

Les migrateurs nocturnes volent généralement au -dessus des éoliennes mais voleront plus bas par mauvais temps. Les distances de réaction ne sont alors plus que d'environ 20 m avant l'obstacle, d'où l'importance de la disposition des éoliennes entre elles.

Les oiseaux sédentaires se tiennent en général à distance des turbines (100 à 300 m) sauf en cas de **facteurs attractifs lors de labours ou de moissons.**

Les impacts indirects , plus difficilement identifiables , **semblent avoir une influence plus importante que les collisions directes.** Les échassiers et les oiseaux aquatiques semblent être plus sensibles à ces perturbations indirectes.

De manière générale, il est recommandé d'éloigner les éoliennes de tout site potentiellement attractif pour les oiseaux et notamment dans les zones humides, des axes migratoires importants, de la proximité de colonies de reproduction et des aires d'alimentation (estuaire notamment), tout en tenant compte de l'assolement à proximité des éoliennes. En ce qui concerne les parcs éoliens off-shore, il est recommandé de les placer à au moins un kilomètre de colonies importantes dans le cas des mouettes et à au moins 200 m pour les autres oiseaux de mer.

Dans tous les cas, une étude du site avant, pendant et après l'installation d'un parc, montrant l'utilisation par l'avifaune de la zone et les comportements à risque, est fortement recommandée (protocole de type BACI (Before/After Control Impact)).

Extrait de la brochure « Impact des éoliennes sur les oiseaux : synthèse des connaissances actuelles, conseil et recommandations » édité par l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage.

ACTUALITES EN BREF...

(12): LE LYCEE D'AUBIN PARTENAIRE DE LA FILIERE BOIS



Via une plateforme technologique créée en 2005, les élèves du Lycée des Métiers du Bois d'Aubin participent à des projets de recherche et de prototypages pour des entreprises comme Lapeyre, Rozières ou La

Forge de Laguiole. Mais le lycée travaille aussi en étroite collaboration avec les artisans de la filière. Le lycée est également partenaire du Critt Bois de Rodez et Midi-Pyrénées pour lancer une ligne de meubles contemporains à destination des jeunes adultes mais aussi de l'INSA de Toulouse pour ouvrir une école d'ingénieurs du bois.

Paru le : 09/02/2012, CENTRE PRESSE



(31) KLIKOBIL REDONNE VIE AUX PLAYMOBIL



Spécialisée dans la restauration et la vente de Playmobil d'occasion, Klikobil fait revivre les figurines d'anciennes collections. Un concept unique en Europe, développé depuis 2010 par Olivier Boulanger. Il achète les Playmobil

auprès de particuliers, les démonte, les nettoie avant de les reconstituer et de les revendre dans sa boutique de Drémil-Lafage, et sur son site. L'entreprise, s'est également dotée d'un nouvel espace toulousain, rue Palaprat.

Paru le : 31/01/2012, TOULECO

(65) : UNE DES PLUS GRANDES RESERVES NATURELLES DE FRANCE



La Région Midi-Pyrénées, vient de labelliser le Massif du Pibeste-Aoulhet "Réserve Naturelle Régionale" (RNR). Elle s'étend sur plus de 5 000 ha, représentant ainsi l'une des plus grandes RNR de

France.

http://info.eau-adour-garonne.fr/newsletters/articles/numero_22/breve_reserve.pdf

SAGE ET DYNAMIQUE



Depuis décembre 2011 sur le site Gest'eau, un nouvel outil cartographique interactif permet de voir en temps réel les états

d'avancement des SAGE et des contrats de milieu, naviguer dans la carte pour accéder aux informations de son choix, n'afficher que les périmètres correspondant à ses critères de recherche, personnaliser ses propres cartes et les imprimer.

<http://gesteau.eaufrance.fr/actualite/des-cartes-dynamiques-sur-gesteau>

22 MARS - JOURNEE MONDIALE DE L'EAU

22 mars 2012 : journée mondiale de l'eau, sur le thème "La sécurité de l'eau et de l'alimentation"

<http://www.unwater.org/worldwaterday>



PREMIER INVENTAIRE EUROPEEN DES CLASSIFICATIONS ET DES ETIQUETAGES DES SUBSTANCES CHIMIQUES



L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié le 13 février le premier inventaire établissant la classification de toutes les substances chimiques utilisées dans l'UE et permet ainsi d'identifier

celles qui sont potentiellement dangereuses et susceptibles de nuire à la santé et à l'environnement, précise la Commission européenne. L'inventaire en anglais, [accessible librement sur le site de l'ECHA](#), regroupe des données provenant de plus de trois millions de notifications, concernant plus de 90.000 substances, soumises par les fabricants et importateurs dans le cadre du [règlement CLP](#) ou enregistrés en vertu du [règlement REACH](#).

www.actu-environnement.com

PERFORMANCE ENERGETIQUE



La nouvelle norme internationale ISO 50001 sur les systèmes de management de l'énergie vient d'être publiée. Elle vise l'amélioration de la performance énergétique de toute organisation. Elle pourrait avoir un impact sur 60%

de la demande d'énergie mondiale selon l'Agence Internationale de l'Energie.

<http://www.afnor.org/liste-des-actualites/actualites/2011/juin-2011/performance-energetique-la-norme-internationale-iso-50001-vient-d-etre-publiee>

ALIMENTATION BIO, LA CROISSANCE RALENTIT

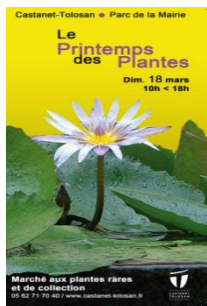


Avec des taux de croissance entre 10 et 25 % entre 2006 et 2010, le marché alimentaire bio a doublé de taille en cinq ans. Mais cette croissance devrait ralentir pour

plafonner à 5 % en 2015, en raison de la dégradation de la conjoncture économique, selon une étude du cabinet Xerfi.

ANIMATIONS / RENCONTRES

(31) PRINTEMPS DES PLANTES DE CASTANET-TOLOSAN :



Premier marché aux plantes rares et de collection. Dimanche 18 mars, de 10h00 à 18h00, aura lieu le Printemps des Plantes au Parc de l'Hôtel de Ville de Castanet Tolosan. Vous pourrez aller à la rencontre de plus de 30 producteurs et associations locales pour vous informer sur le lombricompostage, le bois raméal fragmenté, les plantes rares, la phyto-épuración, la fabrication de nichoirs à insectes... et glaner des idées pour créer un jardin à votre image.

<http://www.coprae.fr/nos-evenements/30-printemps-des-plantes>
http://www.castanet-tolosan.fr/articles_long.asp?ldrubrique=2&ldpage=37

(MP) JOURNEES NATURE DE MIDI-PYRENEES 2012 : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES :



La 7e édition des Journées Nature organisées par la Région Midi-Pyrénées se tiendra du 26 mai au 3 juin 2012, sur l'ensemble du territoire régional. Les structures souhaitant participer et proposer des animations lors de cette nouvelle édition peuvent déjà s'inscrire sur le site Internet de la Région, jusqu'au 30 mars.

<http://www.midipyrenees.fr/-Accueil-Journees-nature>

(MP) 5 JUILLET : COLLOQUE REGIONAL DES FILIERES DECHETS



Les principaux objectifs de cette manifestation organisée par la CCI de Toulouse et l'ORDIMIP sont de faire un état des lieux de la mise

en œuvre de différentes filières déchets en cours ou à venir et de mettre en valeur des installations de traitement de déchets de Midi-Pyrénées. Lors de ce colloque, les aspects pratiques de la gestion des déchets seront abordés.

5 juillet 2012 - Journée – ENTIORE (Quint-Fonsegrives)

CCI-MP

(47) CONCOURS DE NOUVELLES SUR LE THEME DE L'EAU



"Les Éditions du bord du Lot" (47) ouvrent un concours de nouvelles sur le thème de l'eau... dessus ou dedans, de pluie, de mer, de rivière, de lac, et même boisson... Une seule réserve, pas de noyé... Comme toujours, les organisateurs souhaitent des textes plutôt optimistes. Cette année, une innovation : en plus du recueil collectif de quinze nouvelles, il y aura à gagner l'édition à compte d'éditeur, de deux recueils personnels de 10/15 nouvelles. Les gagnants de ces deux recueils seront choisis par, et parmi, les quinze premiers lauréats par une cooptation sous forme de notes.

<http://www.bordulot.fr/page23/page23.html>

SALON DE L'AGRICULTURE

Le salon de l'agriculture se tiendra du 25 février au 04 mars à Paris-Expo, Portes de Versailles.

Cette année la thématique dominante est axée sur les formations et les débouchés en agriculture.

A VOIR, A LIRE...

Les OGM à l'épreuve des arguments, Valérie Péan et Sylvie Berthier, Editions Quae



À L'AUTOMNE 2009, UN GROUPE DE PERSONNALITES A ACCEPTE DE METTRE A L'EPREUVE LEURS ARGUMENTS, QU'ILS RELEVANT DU CHAMP ECONOMIQUE, BIOLOGIQUE, PHILOSOPHIQUE, JURIDIQUE OU POLITIQUE. CET OUVRAGE MONTRE LA NATURE DES DISSENSUS SUR LES QUESTIONS DU RISQUE ET DE L'INCERTITUDE, SUR L'EXISTENCE DE PLUSIEURS RATIONALITES, SUR LES NOTIONS D'UTILITE ET D'INTERET, SUR L'IDEE D'UNE MANIPULATION DE L'OPINION ET DE LA DECISION... DES TERRAINS D'ENTENTE ONT AUSSI EMERGE, PAR EXEMPLE SUR LA NECESSAIRE REDEFINITION DU MODELE D'EXPERTISE. SURTOUT, UNE FOIS CONSIDERES LES OGM COMME DE « SIMPLS » OUTILS, CE SONT BIEN LEURS USAGES DANS UN SYSTEME COMPLEXE, A COMMENCER PAR LES MODELES AGRICOLES, QUI SONT AU CŒUR DES DISCUSSIONS. CE SONT DEUX UNIVERS QUI SE TELESCOPENT : LE SCIENTIFIQUE ET LE POLITIQUE. UNE AVANCEE A MOTS DECOUVERTS, UN LIVRE SANS PARTI PRIS, POUR TOUS LES CITOYENS QUI CHERCHENT A SE CONSTRUIRE UNE OPINION, LES ACTEURS PROFESSIONNELS ET LES DECIDEURS EN PANNE DE REPERE, LES CHERCHEURS ET LES ETUDIANTS QUI ANALYSENT CES CONTROVERSES.

[Lire l'annonce de parution de l'ouvrage sur le site de la Mission Agrobiosciences](#)

ÇA NE MANGE PAS DE PAIN : Alimentation animale : et si on en faisait tout un foin ?

Radio Mon País



RETOUR DES FARINES ANIMALES, IMPORTATION DE TOURTEAUX DE SOJA OGM, POLEMQUES AUTOUR DE L'UTILISATION DE PROTEINES VEGETALES POUR NOURRIR LE BETAIL ALORS QUE TOUT LE MONDE NE MANGE PAS A SA FAIM. QU'ELLES SONT NOMBREUSES, LES CONTROVERSES QUI TRAVERSENT LE CHAMP DE L'ALIMENTATION ANIMALE.

DELAISSANT LES ASPECTS TECHNIQUES, C'EST SOUS L'ANGLE DES QUESTIONS SOCIETALES QUE CETTE EMISSION ABORDERA LE CONTENU DES AUGES ET AUTRES MANGEOIRES. AVEC LES PARTICIPATIONS DE NATHALIE PRIYMENKO, SPECIALISTE DE LA NUTRITION ANIMALE A L'ECOLE VETERINAIRE DE TOULOUSE, ET DE NATHALIE KERHOAS, DIRECTRICE DE BLEU BLANC CŒUR.

A ECOUTER SUR RADIO MON PAÏS (90.1 ET PAR LE WEB)

LES MARDI 21 FEVRIER 2012, DE 19H A 20H, ET MERCREDI 22, DE 13H A 14H.

ALUMINIUM, NOTRE POISON QUOTIDIEN ?



SANS LE SAVOIR, NOUS ABSORBONS DE PLUS EN PLUS D'ALUMINIUM, POURTANT TOXIQUE POUR NOTRE ORGANISME. QUELS SONT LES RISQUES ? VALERIE ROUVIERE MENE L'ENQUETE, AUPRES DE SCIENTIFIQUES ET DE SPECIALISTES, DANS CE DOC DU DIMANCHE.

[HTTP://DOCUMENTAIRES.FRANCE5.FR/DOCUMENTAIRES/ALUMINIUM-NOTRE-POISON-QUOTIDIEN](http://documentaires.france5.fr/documentaires/aluminium-notre-poison-quotidien)


INFORMATIONS – COMMUNIQUES L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



L'ancienne navigatrice Ellen MacArthur a livré un **plaidoyer en faveur de l'économie circulaire**, le 31 janvier, à Paris. Se basant sur un rapport commandé au cabinet McKinsey par sa Fondation, elle assure que ce choix **permettrait aux entreprises européennes d'économiser au moins 380 milliards de dollars (288,5 milliards d'euros) par an en matériaux**. L'économie circulaire continue de faire des émules en Europe. Derrière ce concept, se cache un nouveau système de production, qui **oblige les entreprises à penser le devenir des matières premières dès la conception de leurs produits**.

«L'économie circulaire est un terme générique pour une économie industrielle, qui est dans sa conception et son intention même, régénératrice et dans laquelle les flux de matière sont de deux types : les nutriments biologiques, qui doivent réintégrer la biosphère convenablement, et les nutriments techniques. Ceux-ci doivent être conçus pour être réutilisés, avec une haute qualité et sans nuire à la biosphère» rappelle Ellen MacArthur sur son site. L'économie circulaire tend vers l'utilisation des énergies renouvelables, cherche à éliminer les produits chimiques toxiques et vise un recyclage optimal du produit en fin de vie. La **certification «cradle to cradle» ou «berceau au berceau»** (1) tente notamment de la populariser depuis une dizaine d'années.

L'idée a désormais trouvé une porte-parole populaire, en la personne d'Ellen MacArthur, qui promeut l'écologie industrielle à travers sa Fondation, et veut mettre fin à la «consommation linéaire» qui se résume à «extraire, fabriquer et jeter». Son rapport se focalise sur l'Europe. Question méthodologie, il s'est appuyé sur des études de cas, en analysant le succès des entreprises qui ont passé le cap. Il a ensuite retenu une douzaine de produits de consommation courante ayant un fort potentiel d'économie de matières premières, comme la nourriture, la mode, les téléphones portables, les machines à laver, ou les véhicules utilitaires légers. 50 interviews d'experts ont enfin été réalisées. L'étude rappelle que la croissance du recours aux matières premières est en train de s'emballer. Au niveau mondial, 65 milliards de tonnes ont été injectées dans l'économie en 2010 et on devrait atteindre les 82 Mdt en 2020. L'économie circulaire permet de réduire la pression sur les ressources tout en réduisant les coûts de production. Par exemple, «les coûts de fabrication des téléphones portables pourraient être divisés par 2 par produit si l'industrie concevait des appareils facilement



démontables, améliorerait la chaîne du recyclage et proposait des mesures incitatives pour leur retour» cite le rapport.

Le rapport n'oublie pas d'évoquer ses limites. Il faut encore analyser d'autres secteurs économiques et identifier précisément les potentiels points de blocage. Il n'en demeure pas moins une formidable piste de changement.

(1) Le «cradle to cradle» a été mis au point par un chimiste allemand, Michael Braungart, et un architecte américain, William McDonough. L'idée est de concevoir des produits qui soient réutilisables ou recyclables à l'infini, à l'image des écosystèmes naturels.

Pour télécharger l'intégralité du rapport : <http://www.thecirculareconomy.org/>
<http://www.ellenmacarthurfoundation.org/about/circular-economy>

Extrait du journal de l'environnement, 01 février 2012 article de Stéphanie Senet

POLLUTION VISUELLE



[Le décret sur la publicité extérieure](#) a été publié, au Journal officiel du 31 janvier. Pris en application de la loi Grenelle II (articles 36 à 50), il avait été mis en consultation il y a près d'un an (voir JDLE).

Cette nouvelle réglementation a pour objectif de limiter le format des dispositifs publicitaires, à commencer par les affichages muraux. Ainsi «dans les agglomérations de moins de 10.000 habitants, ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100.000 habitants, la publicité non lumineuse apposée sur un mur ou sur une clôture ne peut avoir une surface unitaire excédant 4 mètres carrés, ni s'élever à plus de 6 m au-dessus du niveau du sol». Elle peut toutefois aller jusqu'à 8 m² en bordure d'une grande route nationale, précisent les juristes en droit de l'environnement Arnaud Gossement et Anne-Laure Vigneron. Dans toutes les autres agglomérations, cette limite s'élève à 12 m² et à 7,5 m au-dessus du sol.

Pour les dispositifs placés le long des voies de circulation, qu'ils soient muraux ou scellés au sol, la limite est fixée à un seul dispositif par tranche linéaire de 80 m (sur le domaine public ou privé).

La plus grande avancée concerne l'extinction des publicités lumineuses, désormais obligatoire entre 1 heure et 6h du matin dans les agglomérations de moins de 800.000 habitants. Dans les autres, l'extinction peut être prévue dans le cadre d'un règlement local de publicité.

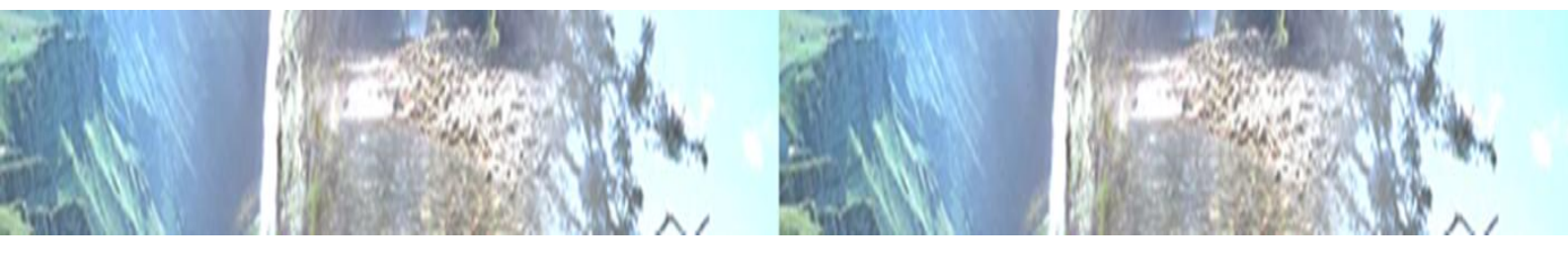
Quant aux bâches, le décret distingue les bâches de chantier (la publicité ne devra pas excéder 50% de sa surface totale) des bâches publicitaires (l'affichage pourra alors réaliser une saillie de 0,50 m au maximum par rapport au mur où il se trouve)

Il faut noter que les aéroports et les gares bénéficient de dérogations.

Les principales dispositions s'appliqueront dès le 1er juillet prochain (13 juillet 2015 pour quelques dérogations).

L'association Paysages de France, qui lutte contre les débordements de l'affichage publicitaire, a vivement critiqué ce texte. Elle vise en particulier les centaines de milliers de **panneaux publicitaires scellés au sol, au format 4x3 m, qui échappent à la réglementation**, «y compris lorsqu'ils sont placés dans les parcs naturels régionaux, les zones de protection du patrimoine urbain et paysager, ou encore dans le champ de visibilité des monuments historiques».

Extrait du journal de l'environnement, 01 février 2012 par Stéphanie Senet



MONSANTO CONDAMNE POUR L'INTOXICATION D'UN AGRICULTEUR



Pour la première fois en France, le géant américain Monsanto a été jugé responsable de l'intoxication à l'herbicide d'un agriculteur français. Cette condamnation prononcée à Lyon le 13 février ouvre la voie à des dommages-intérêts. Selon le jugement du tribunal de grande instance (TGI) de Lyon, «Monsanto est responsable du préjudice de Paul François suite à l'inhalation du produit Lasso». En conséquence, le tribunal condamne Monsanto à indemniser entièrement l'agriculteur charentais de son préjudice, et le jugement confie une expertise médicale à un médecin de l'hôpital Rothschild à Paris.

Le 27 avril 2004, Paul François, un céréalier de Bernac (Charentes), aujourd'hui âgé de 47 ans, a reçu au visage, en ouvrant la cuve d'un pulvérisateur, des vapeurs de Lasso, un désherbant produit par le leader mondial de l'agrochimie. Il a été rapidement pris de nausées, puis de troubles (bégaiement, vertiges, maux de tête, troubles musculaires...) l'obligeant à interrompre son activité pendant près d'un an. Un an après, des analyses relevaient dans son organisme des traces de monochlorobenzène (C₆H₅Cl), un solvant présent pour moitié dans le Lasso, au côté du principe actif, l'anachlore. Trois ans plus tard, celui qui est devenu le porte-parole des victimes des pesticides obtenait en justice que ses troubles soient reconnus comme maladie professionnelle par la Mutualité sociale agricole (MSA). Il a alors lancé une procédure en responsabilité civile contre Monsanto.

A l'audience devant la 4e chambre civile du TGI de Lyon, le 12 décembre 2011 (voir JDLE), François Lafforgue, l'avocat de l'agriculteur, a reproché à Monsanto d'avoir «*tout fait pour laisser le Lasso sur le marché*» alors que sa dangerosité avait été établie dès les années 1980, d'où son interdiction au Canada, au Royaume-Uni et en Belgique. Ce n'est qu'en 2007 qu'il a été retiré du marché français. Selon François Lafforgue, Monsanto aurait aussi manqué à son obligation d'information en ne détaillant pas la composition du produit sur l'étiquette, et en n'avertissant pas des risques liés à l'inhalation, ni de l'obligation de porter un masque.

Rappelant qu'il n'y avait eu «*aucun témoin*» de l'accident, Jean-Philippe Delsart, l'avocat de Monsanto, a mis en doute la réalité de l'intoxication. Et souligné que les problèmes de santé n'étaient apparus que plusieurs mois après, alors que, selon lui, le monochlorobenzène est très vite évacué par l'organisme.


<http://www.journaldelenvironnement.net/article/monsanto-condamne-pour-l-intoxication-d-un-agriculteur,27537>

LA LEGUMERIE : UNE SOLUTION AU DEVELOPPEMENT DU BIO EN COLLECTIVITES



Avec 8 millions de repas distribués chaque jour, **la restauration collective est l'une des clés du développement du bio**, mais les obstacles restent nombreux, parfois inattendus comme l'existence ou non d'une légumerie, maillon indispensable à une relation directe agriculteur/cantine.

D'un côté, un cultivateur en conversion bio dans les Yvelines produit des carottes encore terreuses. De l'autre, une société gère des centaines de cantine en Ile-de-France mais ne peut se faire livrer que des légumes



propres, conditionnés. Sans un atelier de lavage et de préparation, à savoir une légumerie, difficile pour l'un de vendre sa production, et pour l'autre d'acheter bio, en circuit court.

La première légumerie bio d'Ile-de-France a été inaugurée aux Mureaux, dans les Yvelines. Gérée par des agriculteurs bio du Val de Seine, elle a déjà permis à l'un d'eux d'assurer la vente de toute sa production de carottes: 30, peut-être 35 tonnes d'ici fin mars. Xavier Dupuis a en effet signé un contrat avec la société de restauration collective Elior (N°3 en France) qui « s'est engagée » à lui acheter toutes ses carottes et à les mettre en valeur dans 250.000 repas livrés à 350 cantines scolaires d'Ile-de-France. Ce contrat « sécurise les volumes » et donc les revenus de l'agriculteur qui ajoute: « la légumerie, c'était le maillon manquant ». « Nos cuisines centrales ne sont pas équipées pour recevoir des produits terreux », admet à son tour Alain Hiff d'Elior Restauration. La réglementation exige une pièce à part pour réceptionner et nettoyer des légumes.

Le prix n'est pas un frein si important : le bio représente tout juste 1 % des achats alimentaires de la restauration collective. L'Etat s'était engagé à ce que ses cuisines achètent bio au moins à 20 % en 2012. Principaux freins: les quantités disponibles et le surcoût du bio, « entre 30 et 50 % », selon restaurationbio.com, un site de partage d'expérience. Encore que, selon Claude Robreau, qui gère la cuisine du collège et des écoles de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) et réalise « 15 à 20 % de ses achats en bio », le prix n'est pas un frein si important. **Notamment pour la viande qui perd moins d'eau à la cuisson.** « Donc on peut réduire les portions crues, sans réduire les quantités servies, et on éponge une partie du surcoût ».

Pourtant Marie-Dominique Patard, chargée de communication de Vivrao, une agence conseil, est persuadée que « **pour structurer la filière bio, il faut augmenter les surfaces cultivées et le levier principal, c'est la restauration collective** » car c'est un acheteur « important et régulier ». Vivrao « part du disponible », recense les producteurs, pour les aider dans leurs démarches vers les cuisines centrales. « Ils ne parlent pas le même langage », déplore-t-elle. Les uns « ne vont pas dans ces cuisines ». Les autres « ne réfléchissent pas assez aux saisons, aux cycles de production, trop habitués à travailler avec des distributeurs qui livrent n'importe quel légume sous n'importe quelle forme en deux jours ».

AFP

[Pour nous contacter :](#)

COnseil Permanent Régional des Associations d'Environnement, 14 rue de Tivoli, 31068 Toulouse

Tél. : 05.34.31.97.38 – Fax : 05.34.31.97.61 – Portable : 06.88.32.87.52

Email : [coprae\[at\]club-internet.fr](mailto:coprae[at]club-internet.fr) – site internet : <http://www.coprae.fr>

(Association Régionale reconnue d'intérêt général pour son activité de défense de l'environnement).

Pour tout renseignement vous pouvez contacter **David Laborie**



COPRAE



COnseil Permanent
Régional des
Associations
d'Environnement